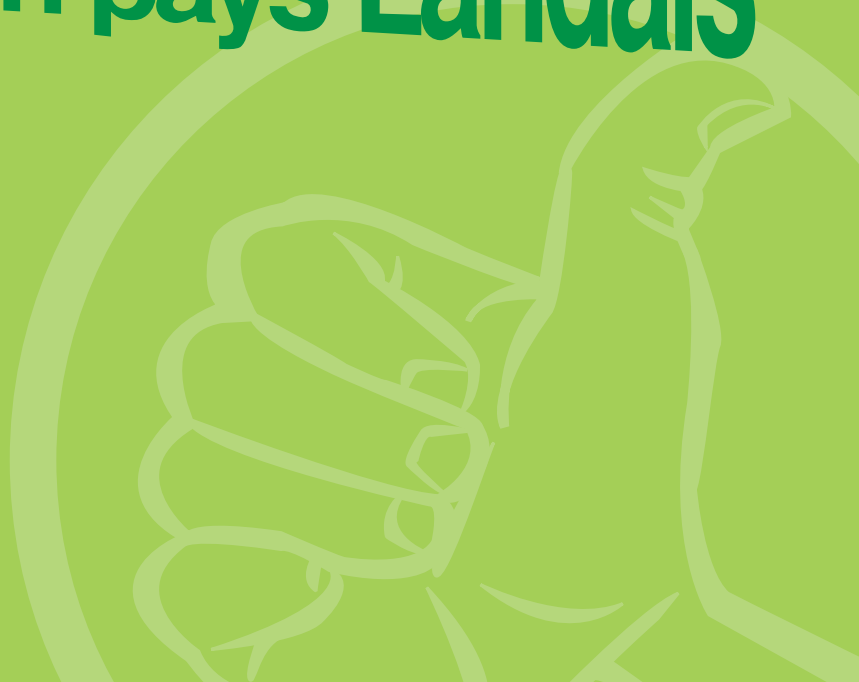


Guide  
de la Prévention  
des Déchets



**Moins de déchets  
en pays Landais**





# Edito

Pour la première fois, un département, le nôtre, intègre dans son plan départemental d'élimination des déchets un programme de prévention, décliné en actions concrètes et ambitieuses, qui visent à stabiliser, puis réduire la production de déchets ménagers.

C'est dire notre volonté d'agir pour inverser cette forte tendance, qui nous conduit à jeter sans cesse et toujours plus, au risque d'atteindre les limites de nos capacités à traiter ces déchets.

C'est dire également notre résolution à réduire la progression du coût de la gestion de ces déchets, contribuant aux augmentations actuelles de nos impôts, taxes et redevances en la matière.

C'est dire finalement notre détermination à mettre en œuvre des actions concrètes, à les évaluer, et à les faire évoluer de manière pragmatique en tenant compte des attentes et besoins de chacun.

Les actions que nous avons définies, les objectifs que nous nous sommes fixés sont le fruit d'un travail partenarial, mené, sous l'égide du Conseil Général, par un collectif de représentants d'associations, de collectivités, d'administrations, des chambres consulaires.

Ce guide de la prévention des déchets est un outil concret pour poser la problématique de la surproduction des déchets, sensibiliser les Landais à l'impérieuse nécessité de leur prévention, et donner, à chacun d'entre nous, des pistes pour agir. La prévention des déchets est bien l'affaire de tous et elle doit se construire au quotidien, par la répétition de gestes simples et de bon sens.

Réduire le poids de nos poubelles est un objectif réaliste. En nous inscrivant tous volontairement dans cette démarche, obtenons qu'elle porte ses fruits et démontrons, par là même, que notre initiative landaise est un exemple à suivre.

**Henri Emmanuelli**

Président du Conseil Général des Landes



# Moins de déchets en pays Landais

## Des poubelles qui enflent...

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais nos poubelles n'en finissent pas de s'arrondir... En 2005, la quantité totale de déchets (ordures ménagères, emballages, déchets collectés en déchèterie, déchets verts) produite par les ménages landais et la population touristique amenée à séjourner dans notre département devrait dépasser les 300 000 tonnes ! Cela représente en moyenne, pour la seule poubelle d'ordures ménagères, une production d'environ 400 kg par habitant soit, pour une famille de 3 personnes, plus d'une tonne de déchets générée sur une année.

Et des déchets, nous en produisons toujours plus (+ 2% par an). Pourquoi cette évolution ? Parce que nous vivons autrement, parce que nous consommons plus et différemment (produits pré-emballés, portions individuelles, lingettes jetables...), parce que les produits que l'on nous propose sont majoritairement des articles à faible durée de vie ou jetables. Conséquence : nos poubelles fonctionnent à plein régime !

## Dès la collecte de votre poubelle, une organisation de pointe s'active !

Dans les Landes, les collectivités qui ont en charge la gestion des déchets ont mis en place une organisation de pointe pour collecter, transporter et traiter les déchets contenus dans nos poubelles. Le département compte en effet :

- ❖ **Un service de collecte sélective performant.** Tous les habitants du département peuvent pratiquer le geste du tri en porte à porte ou en apport volontaire. Ainsi, les papiers, cartons, verres, plastiques et autres matériaux sont collectés, acheminés vers des centres de tri et/ou de conditionnement pour être enfin orientés vers les filières industrielles qui les réutilisent en tant que matières premières.

- ❖ **Un réseau de 76 déchèteries.** Le département est très bien équipé en déchèteries publiques. Celles-ci accueillent notamment les déchets encombrants (appareils ménagers, meubles, gravats...). Elles reçoivent également certains déchets dits dangereux (huiles de vidange, batteries usagées, restes de peintures...). Elles sont bien connues des Landais.
- ❖ **Trois usines d'incinération**, à Pontenx-les-Forges, Bénesse-Maremne et Messanges. Ces usines d'incinération brûlent les déchets ménagers résiduels de la zone littorale et de la Haute Landes. Celle de Pontenx-les-Forges pratique la valorisation énergétique : l'énergie issue de la combustion des déchets est transformée en électricité.
- ❖ **Deux usines de tri compostage**, à Saint-Perdon et à Caupenne. Traitant les déchets des zones Sud, du Marsan et Est du département, elles produisent un compost qui est ensuite valorisé en agriculture. Les déchets résiduels non compostables sont entreposés dans des centres de stockage de déchets ménagers.
- ❖ **Des unités de compostage des déchets verts.** Près de 60 000 tonnes de déchets verts sont collectées annuellement à travers le réseau de déchèteries pour être ensuite compostées sur différentes unités de valorisation.

Au total, grâce aux équipements de traitement et de collecte du département, 50 % de nos déchets sont collectés pour être valorisés, soit par recyclage en matériaux nouveaux, soit par transformation en compost.

Mais cette organisation, aussi efficace soit-elle, doit faire face à l'augmentation constante de la quantité d'ordures ménagères à traiter. En 1960, un Français jetait 220 kg de déchets par an. Aujourd'hui, chacun de nous en jette plus de 400 !

**TROP !  
C'EST  
TROP !**

**Il est impératif de mettre un terme à cette propension qui nous conduit à jeter toujours plus. Rester sur cette dynamique, c'est en effet contribuer au gaspillage des ressources naturelles et s'orienter vers une évolution substantielle des coûts de la gestion des déchets, due à la nécessaire augmentation des capacités des usines de traitement.**

**Nous devons apprendre à consommer autrement, plus intelligemment, à nous comporter différemment, pour jeter moins et mieux. Nous devons apprendre à « prévenir » plutôt que nous astreindre à « éliminer ». En la matière, nous pouvons tous agir... Pour réduire notre production de déchets, il suffit de quelques gestes simples qui, lorsqu'ils deviennent des réflexes quotidiens, sont particulièrement efficaces.**

# Mieux vaut prévenir que guérir

Prévenir les déchets est l'affaire de tous... Industriels, collectivités, consommateurs, nous sommes tous concernés.

Les solutions, quant à elles, sont multiples et complémentaires... et souvent simples et de bon sens !

## Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

De la conception des objets à leur élimination, chacun doit se poser les bonnes questions pour réduire la production de déchets.

### Éco-concevoir

L'éco-conception consiste à intégrer la dimension environnementale dans la conception des produits. Pour un industriel, éco-concevoir un article, c'est s'interroger sur son impact environnemental lors de sa fabrication, de sa distribution, de son utilisation puis de son traitement en fin de vie après usage.

Concrètement, éco-concevoir, c'est notamment veiller à limiter les quantités d'énergie et de matières premières employées pour la fabrication ; c'est également réduire les volumes et poids des déchets qu'un produit génère, ou bien le rendre plus facilement recyclable ou encore moins toxique.

Cela peut également consister à produire des matériels électriques plus économes en énergie (pour l'électroménager, par exemple).

Quelques exemples :

- Un fabricant a diminué le poids de ses bouteilles d'adoucissant de 17 % en un an... 17 % de matière première nécessaire à sa fabrication en moins !
- Le poids moyen d'un tube de dentifrice a diminué de 12 % en 5 ans !

C'est cela l'éco-conception des emballages : remplir les mêmes fonctions en étant moins gourmand en matières premières.



## Consommer responsable, à la portée de tous !

### Éviter les emballages

On estime que les emballages représentent aujourd'hui 30 % du poids de ce que nous jetons. Nous pouvons donc facilement réduire notre production de déchets en achetant des produits :

- ❖ **Moins emballés** : les fruits et légumes en vrac, la charcuterie et le fromage à la coupe...
- ❖ **En plus grand conditionnement** : le riz, le café en grand conditionnement plutôt qu'en parts individuelles.
- ❖ **En éco-conditionnement** : les éco-recharges (savon liquide, lessive, adoucissant...).

### Préférer les produits qui durent

Depuis quelques années, des produits dits « jetables » sont apparus dans notre mode de consommation. Ils contribuent pour une part non négligeable à l'augmentation du volume de nos poubelles. Un geste simple à accomplir pour réduire nos déchets :

- ❖ **Faire l'impasse sur les produits à faible durée de vie ou à usage unique** tels que les lingettes, la vaisselle jetable, les rasoirs jetables...
- ❖ **Privilégier les produits à usage permanent, rechargeables et réparables** : une gourde plutôt qu'une bouteille, des piles rechargeables...

### Refuser ce qui ne nous est pas utile

Choisir de ne pas recevoir les publicités que nous ne lisons pas, c'est éviter le traitement annuel de 42 kg de papier pour un seul foyer. Nous pouvons également éviter d'accepter les prospectus que l'on nous tend.

D'autre part, refuser les sacs plastique jetables et préférer les sacs réutilisables, c'est limiter la présence importante (jusqu'à 12 sacs par famille et par semaine) d'un déchet parfois toxique (pouvant contenir des encres et des additifs polluants).

### Louer, emprunter, plutôt qu'acheter

S'inscrire à la bibliothèque municipale, partager des outils de jardinage et de bricolage (taille-haie, échelle...) avec ses voisins, ou encore louer du matériel que l'on n'utilise pas souvent (décolleuse à papier, bétonneuse...), c'est faire des économies, contribuer à la limitation de la production de déchets.

# Tout faire pour éviter la poubelle !

Quand jeter à la poubelle semble la seule alternative, il est encore possible de l'éviter ! On peut réduire la taille de nos poubelles mais aussi leur nocivité. Il suffit par exemple de :

- ❖ **Faire du compost** : il permet de réduire de 20 % le volume de déchets entrant dans nos poubelles, et de fabriquer un engrais 100 % naturel.
- ❖ **Prendre soin d'amener tous les produits toxiques à la déchèterie** (produits phytosanitaires, peintures et autres produits chimiques) **ou dans les dispositifs de reprise mis en place par les distributeurs** (piles, pneus, médicaments...). En effet, ces produits rendent nos poubelles nocives et peuvent polluer notre environnement s'ils ne font pas l'objet d'un traitement particulier.
- ❖ **Offrir une seconde vie aux objets délaissés** : les produits dont nous n'avons plus l'usage peuvent faire le bonheur des autres. Au lieu de les jeter, nous pouvons les offrir à des associations caritatives (vêtements, jouets...). Même abimés (meubles) ou en panne (électroménager), ils peuvent être réparés. Nous pouvons aussi les mettre en vente dans des dépôts-vente, des brocantes ou des vide-greniers. Allonger la durée de vie des produits, c'est aussi une manière de faire la chasse au gaspi !



# Tous mobilisés pour prévenir les déchets

La prévention des déchets, si elle est l'affaire de tous, mérite de faire l'objet d'une démarche concertée et structurée. L'idée : fédérer les énergies, mettre en synergie les différentes actions pour qu'au bout du compte, on arrive, tous ensemble, à des résultats concrets.

Au niveau départemental, une commission a été créée pour définir des actions prioritaires et fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Cette commission « prévention » réunit l'ensemble des acteurs concernés par la question de la prévention des déchets (associations de consommateurs, associations pour la protection de l'environnement, collectivités ayant en charge la gestion des déchets ménagers, administrations, ADEME, chambres consulaires). Elle est pilotée par le Conseil Général.

Fin 2004, elle a élaboré un programme, qui se décompose en plusieurs actions :

- ❖ **Promouvoir le compostage à domicile ;**
- ❖ **Limiter la quantité de prospectus distribués dans les boîtes aux lettres**, en faisant respecter le choix des personnes qui ne souhaitent pas en recevoir, grâce à la mise à disposition d'un autocollant « Non à la pub ! » ;
- ❖ **Introduire et renforcer les pratiques « éco-responsables »** dans les collectivités et administrations du département (économie de papier, achats éco-responsables, séparation des déchets toxiques...) ;
- ❖ **Mettre fin à la distribution systématique de sacs de caisse jetables dans les magasins**, en concertation avec la grande distribution et les commerçants ;
- ❖ **Accompagner les entreprises landaises volontaires dans leurs démarches d'éco-conception ;**
- ❖ **Encourager à la consommation responsable**, notamment par l'édition d'une brochure à destination du grand public ;
- ❖ **Promouvoir la réutilisation et la réparation**, notamment par la réalisation d'un guide des bonnes adresses de la réutilisation et de la réparation sur le département ;
- ❖ **Créer les conditions pour séparer les déchets toxiques et/ou dangereux des ordures ménagères classiques**, notamment par la création de filières adaptées et l'information des producteurs de ces déchets ;
- ❖ **Mener des actions d'éducation à l'environnement à l'intention des scolaires.**

Toutes ces actions feront l'objet d'un suivi rigoureux, afin d'évaluer leur impact sur la production de déchets.

Plus de renseignements sur les travaux de la commission prévention :  
[www.landes.org](http://www.landes.org) rubrique « Moins de déchets en Pays Landais ».



# Chacun a son rôle à jouer !

Voici quelques-unes des initiatives soutenues par le Conseil Général et auxquelles vous pouvez participer facilement...

## Pour les habitants...



« Non à la pub ! »,

**ou comment faire le choix de se libérer des prospectus inutiles !**

Les prospectus et autres publicités distribués dans vos boîtes aux lettres finissent inévitablement dans vos poubelles ! On estime à 42 kg par an et par foyer le volume de ces éditions. C'est donc un gisement d'économie de papier important ! Le Conseil Général met gratuitement à votre disposition un autocollant, qui, lorsque vous le collez sur votre boîte aux lettres, vous permettra de dire « Non à la pub ». Vous pouvez le retirer en mairie, ou en faire la demande auprès du Conseil Général, sur son site Internet : [www.landes.org](http://www.landes.org) ou par mail à l'adresse suivante : [prevention-dechets@cg40.fr](mailto:prevention-dechets@cg40.fr)



**L'abandon des sacs de caisse,**

**ou comment en faire une espèce en voie d'extinction !**

Ces sacs de caisse, qui restent en moyenne 20 minutes dans vos mains, mettront environ 400 ans à disparaître, s'ils sont jetés dans la nature ! Ils polluent nos plages, nos forêts, nos champs, et constituent une menace pour les animaux marins de nos côtes. La réutilisation possible de ces sacs ne justifie pas leur emploi massif car elle n'élimine pas leur dangerosité finale.

Fort de ce constat, le Conseil Général a engagé une concertation avec les distributeurs de ces sacs afin de limiter, voire de supprimer à terme, leur utilisation. Les supermarchés et hypermarchés se sont d'ores et déjà engagés à cesser la distribution de sacs plastiques de caisse jetables dans les Landes à compter du 1er novembre 2005. Les moyennes et grandes surfaces non alimentaires et les petits commerçants, sensibilisés au problème, pourront également se rallier à cette démarche.

Agissez, vous aussi, en refusant ces sacs, et en optant pour des cabas réutilisables ou des sacs biodégradables !



### **Le compostage individuel, ou comment transformer ses déchets en engrais !**

Faire son compost, c'est valoriser ses déchets de cuisine et de jardin, pour en faire un engrais naturel ! Cela permet également de réduire de manière non négligeable le volume de nos poubelles. Et financièrement, tout le monde y gagne, puisque vous achèterez moins de sacs poubelles et moins d'engrais et que la collectivité ramassera moins de déchets !

L'objectif : convertir au compostage, dans un premier temps, 25 % des ménages habitant une maison individuelle avec un jardin, puis 50 % à terme ! Faites partie des pionniers !



### **La séparation des déchets dangereux, ou comment rendre nos poubelles plus saines !**

Prévenir les déchets, c'est aussi réduire leur nocivité. Il importe de faire en sorte que les déchets toxiques et/ou dangereux (peintures, solvants, piles, phytosanitaires et autres produits chimiques...) ne se retrouvent pas dans les ordures ménagères. Le Conseil Général souhaite encourager la séparation en amont de ces déchets par une sensibilisation des producteurs et par la création de filières spécifiques de collecte.

## **Pour les entreprises...**



### **L'éco-conception, ou comment agir dès la naissance des produits !**

Parce que les producteurs ont un rôle essentiel à jouer en matière de réduction des poids et volumes des produits, notamment des emballages, plusieurs actions d'information et d'accompagnement seront menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie en direction des entreprises landaises. L'idée : les sensibiliser à une démarche d'éco-conception, et apporter un soutien technique aux entreprises désireuses de s'inscrire dans cette démarche.

## **... et le Conseil Général des Landes !**



Parce qu'en tant que pilote du plan de prévention, il doit se montrer exemplaire, le Conseil Général a engagé toute une série de réflexions visant à limiter sa propre production de déchets. Il développe notamment au sein de ses services les actions d'économie de papier, d'achats éco-responsables et de séparation des déchets toxiques. Il envisage aussi le lancement d'opérations pilotes de compostage autonome dans les collèges.

Certaines collectivités et administrations landaises mettent également en œuvre ces bonnes pratiques (limitation de la production de déchets de papier, dématérialisation des actes ou des notes internes, limitation des tirages inutiles et éditions en recto-verso...).

Deux objectifs : élargir le cercle des collectivités et administrations désireuses de s'inscrire dans cette démarche, et développer de nouvelles pistes.



# 10 gestes préventifs à la portée de tous

1

**Je fais mes courses avec des sacs à usages multiples : paniers, cabas, sacs réutilisables**

15 milliards de sacs plastique de caisse jetables sont distribués chaque année en France, soit 80 000 tonnes, le poids de 8 tours Eiffel. Les refuser est un geste facile et efficace !

2

**Lors de mes achats, je préfère les produits en vrac ou les moins emballés**

C'est le premier geste et le plus simple pour prévenir l'apparition des déchets. Jeter moins, c'est avant tout acheter malin !

3

**Je préfère les produits rechargeables (briquets, stylos, piles...) et j'évite les produits jetables (vaisselle, rasoirs...)**

Les produits offrant la possibilité d'être rechargés sont d'une qualité égale aux autres, et ne coûtent pas plus cher. Alors pourquoi s'en priver ?

4

**J'achète des produits économiques et durables**

Une ampoule basse consommation, dite « économique », a une durée de vie 6 à 10 fois supérieure à celle d'une ampoule classique. L'intérêt ? 6 à 10 fois moins d'emballages, et 6 à 10 fois moins d'ampoules dans les poubelles !

5

### **Je composte mes déchets de cuisine et mes déchets verts**

Ce geste augmentera la qualité du sol dans votre jardin et réduira les coûts engendrés par la collecte et le traitement des déchets.

6

### **J'appose l'autocollant « Non à la pub ! » sur ma boîte aux lettres**

Un seul foyer reçoit chaque année plus de 40 kg de publicités. À l'échelle de la France, cela représente près d'un million de tonnes de papier à traiter.

7

### **Je donne au lieu de jeter !**

Pourquoi jeter ce qui peut encore servir ? Pensez aux organisations caritatives spécialisées dans la récupération ! Un geste pour l'environnement, et en même temps un geste pour les plus démunis !

8

### **Je préfère louer ou emprunter les objets dont je me sers exceptionnellement**

Pourquoi s'encombrer d'une décolleuse à papier que j'utilise tous les cinq ans et qui peut se détériorer ? Autant la louer !

9

### **Avant de jeter, je m'interroge sur la possibilité de réparer !**

Le petit électroménager en panne est souvent réparable : ayez le réflexe « devis » !

10

### **J'ai le réflexe « déchèterie » pour mes déchets toxiques (peinture, solvants...)**

Parce que les déchèteries sont gérées par des spécialistes, les déchets que vous y apporterez suivront une filière de traitement adaptée.



Dans la collection  
« Moins de déchets en Pays Landais »

Déjà paru :

- Le guide de la prévention des déchets

À paraître :

- Le guide de la consommation responsable
- Le guide du compostage

Consultable début 2006 sur le site [www.landes.org](http://www.landes.org) :

- Le guide de la réparation et de la réutilisation

Ce document est consultable  
sur le site [www.landes.org](http://www.landes.org)  
rubrique « Moins de déchets en Pays Landais ».

Pour plus d'informations → [prevention-dechets@cg40.fr](mailto:prevention-dechets@cg40.fr)  
→ 05 58 05 40 40

